



St Gilles Gillis

Urbanisme

DEMANDES DE PERMIS D'URBANISME DEPOSES A PARTIR DU 01/04/2024 LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

		Nombre d'exemplaires	
		Sans commission de concertation	* Avec commission de concertation
1.	Demande de permis d'urbanisme Annexe I (version 2021)	4x	8x
2.	Note explicative	4x	8x
3.	Photos couleurs significatives (extérieur, minimum 4 photos)	4x	8x
	Photos couleurs intérieures	4x	8x
4.	Plans :		
	- Plan de localisation (échelle entre 1/10000 et 1/1000)	6x	6x
	- Plan d'implantation (échelle 1/500 ou 1/200 ou 1/100)	6x	6x
	- Plans de réalisation (pliés format A4, numérotés, datés, signés à l'échelle 1/50)	6x	6x
	- Plans de synthèse au format A3	4x	8x
5.	Titre de propriété (datant de moins de 6 mois) ou attestation du notaire si l'achat date de moins de 6 mois à demander par mail au Bureau Sécurité Juridique Bruxelles 2 : rzsi.bureau.bruxelles2@minfin.fed.be 02/572.57.57	2x	2x
6.	Preuve de paiement des frais de dossiers (voir verso)	1x	1x
7.	Annexe II (+ récépissé) aux (co)propriétaires	2x	2x
8.	Mandat	2x	2x
9.	Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente (SIAMU) : (Av. de l'Héliport11-15, 1000 BXL - Tél. : 02/208.84.30)		
	- Formulaire de demande d'avis du SIAMU et fiche descriptive	2x	2x
	- ou Avis et plans cachetés par le SIAMU (si art. 330)	1x	1x
10.	Formulaire de Proposition PEB et son fichier de calcul (fichier d'encodage .peb, à fournir électroniquement) ou note justifiant son absence (+ preuve de l'ancienneté des travaux à régulariser s'ils datent d'avant le 2/07/2008)	2x	2x
11.	*Note préparatoire (étude ou rapport d'incidence)	4x	8x
12.	*Evaluation appropriée des incidences	4x	8x
13.	Reconnaissance de l'état du sol	2x	2x
14.	Note motivée imposée par le PRAS ou par un règlement d'urbanisme	4x	8x
15.	Version informatique à charger sur mypermit.urban.brussels		
16.	Formulaire statistique	3x	3x
17.	*Axonomie	2x	2x
18.	Justification chantier	6x	6x
19.	Visuel publicité	4x	8x
20.	Montage photos couleur (enseignes et publicités)	4x	8x
21.	Note accompagnée d'éléments probants (si art.330)	2x	2x
22.	Avis du Maître Architecte	1x	1x

* Dispense pour les demandes de régularisation simplifiée (Art. 330 du CoBAT).

Suite à l'analyse approfondie du dossier introduit, d'autres renseignements ou documents pourraient vous être demandés pour compléter le dossier.

contact

T 02/536.02.15

M urbanisme.1060@stgilles.brussels

Uniquement sur rendez-vous

Saint-Gilles

Place Van Meenen 39
B-1060 Bruxelles

T 0032 (0)2 536 02 11

F 0032 (0)2 536 02 02

M contact.1060@stgilles.brussels

w www.stgilles.brussels

BIC GKCCBEBB
IBAN BE53 0910 0017 7053



Frais de dossier

Introduction d'une demande de permis d'urbanisme :	(à partir du 07/07/2022)
Montant de base (excepté pour les cas ci-dessous)	125€
Création ou transformation de logement	
de 3 à 10 logements	300 €
À partir de 11 logements	600 €
Création ou transformation d'un immeuble ou logement de plus de 4 chambres	
De 5 à 10 chambres	300€
A partir de 11 chambres	600€
Bureaux et activités de production de biens immatériels	
de 500 à moins de 1000 m ²	600 €
de 1000 à moins de 3000 m ²	900 €
de 3000 m ² et plus	1.200 €
Etablissements hôteliers	
de 10 à 50 chambres	600 €
À partir de 51 chambres	1200 €
Autres que habitation, bureau, production biens immatériels ou hôtel	
De 400 m ² à 800m ²	300 €
Plus de 800m ²	600 €
Panneaux publicitaires	
L'unité	150 €
Si soumis à avis SIAMU	20€ en plus
Si soumis à CC	30 € en plus
Si soumis à EP	75€ en plus
Si régularisation avec procès-verbal	250 € en plus

Numéro de compte bancaire : IBAN : BE05 0910 1654 3175 (BIC : GKCCBEBB),
référence : PU + adresse du bien